

LIBERTAS

La lauréate du prix John-Humphrey ministre du gouvernement afghan

Madame Sima Samar, lauréate du prix John-Humphrey 2001, a été nommée vice-première ministre et ministre responsable de la Condition féminine au sein du cabinet de transition afghan alors qu'elle effectuait une tournée de conférences à travers le Canada.

Son fils l'a réveillée à 4 h 30 du matin dans sa chambre d'hôtel à Victoria, en Colombie-Britannique, pour lui annoncer cette nouvelle inattendue.

« C'est une très bonne chose que les femmes aient une place au sein du gouvernement de transition, a-t-elle déclaré. La tâche ne sera pas aisée, mais en même temps, les besoins des femmes en Afghanistan sont d'une telle ampleur qu'il est facile de les voir et de les identifier. »

Mme Samar a admis l'énormité du travail qui l'attend dans un pays où il ne reste pratiquement que des ruines. « Nous allons avoir grand besoin de la solidarité et du soutien des femmes du monde entier tant les besoins des femmes afghanes sont immenses. J'espère que ces dernières vont me juger digne de défendre leurs intérêts. Je n'ai pas été élue à ces fonctions. J'espère être en mesure de répondre à leurs attentes et de soulager au moins quelques-unes de leurs épreuves. »

C'est l'été dernier que le jury international du prix John-Humphrey a arrêté son choix sur la Dre Samar afin de souligner l'extraordinaire travail qu'elle a accompli pour promouvoir les droits des femmes et des petites filles afghanes. Par l'entremise de son organisation Shuhada, Mme Samar administre quatre établissements hospitaliers et

dix cliniques médicales en Afghanistan, sans compter un autre hôpital à Quetta, au Pakistan. Plus de 20 000 élèves fréquentent les écoles qu'elle a ouvertes dans les régions rurales afghanes, et plus de 1 000 celle qu'elle a fondée à Quetta.

Au cours de sa tournée de conférences au Canada, Mme Samar a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, attiré un public nombreux et reçu des dons substantiels et de nombreuses offres de soutien à long terme pour son organisation. À Ottawa, la lauréate du prix John-Humphrey a rencontré le premier ministre Jean Chrétien — une première dans l'histoire du prix — ainsi qu'un groupe de députées fédérales qui lui ont promis une aide à long terme. À Montréal, elle a aussi rencontré la ministre responsable de la Condition féminine du Québec. Le gouvernement du Québec s'est en outre engagé à fournir une aide financière pour les femmes d'Afghanistan.

La Dre Samar a souligné qu'après s'être employée pendant 20 ans à promouvoir les droits des femmes afghanes, efforts qui lui ont valu le prix John-Humphrey, sa priorité, à titre de ministre sera l'éducation des femmes et des hommes, des filles et des garçons. « L'instruction est pour l'Afghanistan le seul moyen de progresser. Il faut s'y atteler tout de suite. On peut installer les classes dehors, sous les arbres, en attendant que nos écoles soient reconstruites. »



(Photo du Bureau du premier ministre)

Mme Samar rencontre le premier ministre Jean Chrétien à Ottawa.

suite en page 2



Droits et Démocratie

Centre international des droits de la personne
et du développement démocratique

Droits et Démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique) est une organisation indépendante canadienne investie d'un mandat international. Elle fait la promotion et la défense des droits de la personne et du développement démocratique définis dans la *Charte internationale des droits de l'homme*. En coopération avec la société civile et des gouvernements, au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie amorce et soutient des programmes qui visent à consolider les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en voie de développement.

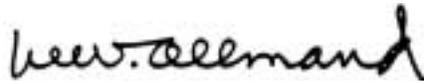
Vœux de Nouvel An

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous souhaiter une excellente année 2002. Jamais, en ce début d'année, les droits humains n'ont été autant remis en question. Il devient de plus en plus impératif de les protéger et de les promouvoir et c'est à nous tous, dans toutes les régions du globe, de poursuivre la lutte.

Même si les gouvernements se devaient de réagir énergiquement à la suite des attentats terroristes contre des civils innocents du 11 septembre, certaines mesures antiterroristes adoptées ont mis nos droits fondamentaux en péril et alimenté une réaction brutale contre les défenseurs des droits humains dans le monde entier. La répression du terrorisme a donné à certains gouvernements malhonnêtes un bon prétexte pour s'attaquer aux

défenseurs des droits humains. Il est devenu urgent de protéger ces militants.

Les récents événements confirment en outre la nécessité de se doter d'un solide système de justice internationale. Nous devons poursuivre nos efforts pour que les États signent et surtout ratifient le Statut de la Cour pénale internationale et pour que la communauté internationale assure la pleine participation des femmes à la consolidation de la paix et aux prises de décisions, et ce, à tous les niveaux.



Warren Allmand,
président de Droits et Démocratie

suite de la page 1



Photo : Véro Boncompagni

Mme Samar (au centre de la photo) en compagnie du président Warren Allmand et de la présidente du Conseil d'administration Kathleen Mahoney lors de la cérémonie de remise du prix John-Humphrey pour la liberté qui avait lieu à Montréal le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme.

La tournée de conférences organisée par Droits et Démocratie avec l'aide des sections de Women for Women in Afghanistan des diverses régions du Canada a permis de recueillir plus de 100 000 \$ pour l'organisation Shuhada de Mme Samar, qui viennent s'ajouter à la bourse de 25 000 \$ qui accompagne le prix John-Humphrey.

Comment apporter votre soutien aux cliniques et aux écoles de Mme Samar

Mme Samar est à la tête de Shuhada, un organisme qui a son siège dans la petite ville frontalière de Quetta, au Pakistan. Ce nom, qui signifie en langue dari « martyrs », a été choisi en mémoire des milliers de vies sacrifiées durant les années de conflit en Afghanistan. Fondée en 1989, l'organisation Shuhada dispense aux femmes et aux enfants afghans les services de santé et d'éducation dont ils ont cruellement besoin. Pour de plus amples renseignements sur les écoles et les dispensaires médicaux de Shuhada, on peut consulter le site www.shuhada.org.

Droits et Démocratie émettra des reçus pour fins d'impôts pour tous les dons supérieurs à 25 \$, et tous les fonds recueillis seront acheminés à l'organisation Shuhada. Voici comment vous devez procéder :

- Libellez tous vos chèques à l'ordre de Droits et Démocratie;
- Inscrivez « Pour W4WA-Samar » sur la ligne prévue à cette fin dans la partie inférieure gauche du chèque;
- Envoyez vos chèques à l'adresse suivante : Calgary W4WA, Bankview, C.P. 32014, Calgary, AB, T2T 5X6. Tél. : (403) 228-4622.

Rapport annuel

Le rapport annuel de Droits et Démocratie pour l'année 2000-2001 a été déposé à la Chambre des Communes du Canada au mois d'octobre dernier. On peut le commander, en anglais et en français, à l'adresse suivante : publications@ichrdd.ca. On peut aussi le consulter sur le site www.ichrdd.ca.

Nouveau membre

au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Droits et Démocratie a le plaisir d'accueillir dans ses rangs M. John Fryer, président du Comité consultatif sur les relations patronales-syndicales dans la fonction publique fédérale et professeur invité en administration publique à l'Université de Victoria. Membre de l'Ordre du Canada, M. Fryer a en outre été président du Syndicat national des employés et employées généraux du secteur public.

C'est à regret que la présidente du Conseil d'administration, Kathleen Mahoney, a accepté au mois de décembre la démission du père Michel Corbeil à titre de membre et vice-président du Conseil. Des problèmes de santé ont obligé le père Corbeil à réduire sa charge de travail. M. Allmand a rendu hommage à son travail en notant sa participation active au comité des interventions d'urgence de Droits et Démocratie et son expertise dans le domaine du développement international.

Kathleen Mahoney

lauréate du prix
du Gouverneur général

Mme Mahoney s'est vu remettre le prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » pour sa contribution à la cause de l'égalité des femmes. Mme Mahoney, qui s'est mérité, par les causes qu'elle a défendues à titre bénévole, une reconnaissance internationale, en plaidant notamment que le recours systématique au viol constituait une forme de génocide dans le cadre des crimes de guerre commis par les militaires serbes, a reçu le prix à Rideau Hall, à Ottawa, en octobre dernier.

Coalition pour les droits des femmes en situation de conflit :

traitement des crimes contre les femmes par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)

En octobre et novembre 2000, les dépositions de deux témoins à charge, LBI et LAM, avaient apporté des éléments de preuve de viol et d'autres formes de violence sexuelle dans l'affaire *Le Procureur c. Bagambiki et consorts*. Mais malgré l'existence de ces preuves, aucun chef d'accusation relatif à des viols ou des violences sexuelles ne figurait dans l'acte d'accusation.

En février 2001, la Coalition a demandé au tribunal l'autorisation de soumettre un mémoire à titre d'*amicus curiae* pour inviter le Procureur à modifier l'acte d'accusation afin d'y inclure des crimes de viol et de violences sexuelles. La défense s'est opposée à cette requête. Mais après avoir pris connaissance du mémoire, la poursuite a annoncé qu'elle allait ajouter des chefs d'accusation relatifs à des violences sexuelles dans l'acte d'accusation.

Élection des juges

Lors de l'élection d'un premier groupe de juges au TPIR et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), une seule femme a été proposée et élue à ce poste. La Coalition est intervenue pour qu'on élise un plus grand nombre de femmes lors de l'élection suivante. Le TPIY a par la suite nommé huit femmes juges à titre temporaire.

Le viol en tant que forme de torture

Le Groupe de travail de l'Université de Toronto a préparé un mémorandum sur le viol en tant que forme de torture à l'intention du ministre rwandais de la justice. Ce mémo, même s'il n'était pas entièrement finalisé, s'est avéré utile lors de la rédaction du mémoire de l'*amicus curiae* relatif au dossier de *Cyangugu*.

Lors de leur rencontre de coordination de l'année 2001, les membres de la Coalition ont arrêté les actions et stratégies à mettre en œuvre durant l'année 2001-2002 et à plus long terme. La Coalition va continuer de suivre les travaux du TPIR, poursuivre ses recherches sur l'indemnisation des victimes et la protection des témoins et continuer d'intervenir auprès du TPIR pour qu'il intègre une perspective sexospécifique dans ses travaux. En outre, la Coalition a décidé d'étudier la possibilité de développer des liens avec les ONG de femmes en Sierra Leone afin de travailler en collaboration sur des initiatives internationales de justice relatives à la situation des droits des femmes en Sierra Leone et par rapport au futur tribunal des Nations Unies. À plus long terme, les membres de la Coalition ont discuté de l'organisation d'une rencontre subrégionale consacrée aux droits des femmes dans les situations de conflit et à laquelle participeraient des groupes de femmes de la région des Grands Lacs africains.

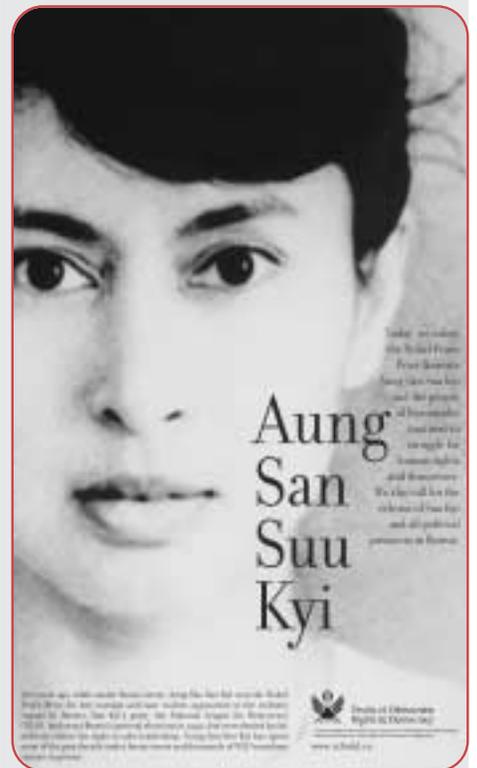
Le Tribunal de Tokyo rend son verdict

Le Tribunal international de Tokyo sur les crimes de guerre contre les femmes a été mis sur pied parce que les États n'ont jamais rien fait pour que les femmes de « réconfort » — plus de 200 000 femmes réduites en esclavage sexuel par l'armée impériale japonaise durant la Deuxième Guerre mondiale — obtiennent un jour justice. En rendant son jugement historique à La Haye, les 3 et 4 décembre 2001, le Tribunal de Tokyo, dont les décisions n'ont pas force exécutoire, a conclu que l'institutionnalisation de l'esclavage sexuel des femmes et des petites filles faisait partie intégrante des campagnes militaires japonaises. Ce jugement vient rompre plus de 55 années de silence et constitue une nouvelle étape dans la lutte visant à mettre fin à l'impunité et à amener les citoyens à faire du droit un instrument de la société civile. Parmi

ses recommandations, le Tribunal invite le Japon à traduire les responsables en justice, à présenter ses excuses aux victimes et à les indemniser pour tous les crimes commis à leur endroit.

Il a en outre demandé aux Alliés de reconnaître leur propre incapacité de faire enquête sur ces crimes et d'en poursuivre les responsables lors des grands procès d'après-guerre. La coordonnatrice du programme Droits des femmes de Droits et Démocratie, Ariane Brunet, a participé à cette réunion de deux jours et rencontré des militantes afin de définir des stratégies d'intervention pour amener l'État japonais à reconnaître sa responsabilité juridique pour ces crimes contre l'humanité. Parmi les juges du Tribunal de Tokyo figurait M. Willy Munyoki Mutunga, membre du Conseil d'administration de Droits et Démocratie.

Droits et Démocratie apporte son soutien à Aung San Suu Kyi



Le 8 décembre dernier, Droits et Démocratie a fait paraître dans le quotidien canadien *Globe and Mail* une annonce pour réclamer la libération d'Aung San Suu Kyi, toujours assignée à résidence dix ans après s'être vu décerner le prix Nobel de la paix. Des sympathisants du monde entier ont célébré cet anniversaire et réclamer la libération d'Aung San Suu Kyi et celle de tous les prisonniers politiques en Birmanie. Pour en savoir plus sur la campagne des lauréats du prix Nobel et sur la situation des droits humains en Birmanie, on peut visiter le site www.birmanie.net.

Doha : une parodie de consultation de la société civile et de transparence

Droits et Démocratie est l'un des nombreux organismes qui ont décidé de ne pas assister à la quatrième rencontre ministérielle de l'Organisation mondiale sur le commerce (OMC) qui s'est déroulée du 9 au 14 novembre à Doha, au Qatar, principalement pour des raisons de sécurité mais aussi à cause des restrictions draconiennes imposées à la participation des ONG.

Nous avons, en revanche, suivi les travaux de la rencontre et étudié les versions successives des principaux documents. En général, les membres d'organismes de la société civile voués à la promotion des droits humains ont quitté Doha profondément déçus. Malgré une déclaration relativement encourageante concernant l'ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) et la santé publique — qui donne plus de latitude aux États désireux de produire des médicaments génériques en cas de crise sanitaire — l'ambitieux programme commercial adopté par les 142 ministres va encore

mettre à rude épreuve les ressources limitées des pays en voie de développement et les groupes de défense des droits humains qui suivent les négociations commerciales à l'échelle internationale. Droits et Démocratie a écrit au ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, pour lui faire part de ses préoccupations (lettre affichée sur le site www.ichrdd.ca) et un rapport sur la conférence de Doha figurera prochainement dans le *Libertas* en ligne.

En prévision de la rencontre de Doha, Droits et Démocratie a publié *Récoltes inégales : le commerce international et le droit à l'alimentation vus par les agriculteurs*, rédigé par Lauren Posner. Ce document de 25 pages propose un survol critique de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC assorti d'entrevues avec des agriculteurs de divers pays qui expliquent les répercussions qu'a cet accord sur leurs conditions de vie. Préfacé par Jean Ziegler, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, cette étude traite surtout du droit à une alimentation suffisante et



viser à aider les lecteurs à mieux comprendre certains des enjeux au cœur des actuelles négociations sur l'agriculture pour les agriculteurs. On peut en commander sans frais des exemplaires (en anglais et en français) à l'adresse publications@ichrdd.ca.



Le 6 novembre, Droits et Démocratie a organisé une conférence de presse à **Montréal** pour souligner la parution du rapport de Internet des droits humains sur la répression menée contre les défenseurs des droits humains en **Tunisie**. Madame Khadija Chérif, militante bien connue et membre fondatrice du Conseil national pour les libertés en Tunisie, a évoqué les actes de violence, le harcèlement et les menaces dont les défenseurs des droits font l'objet dans son pays. La coordonnatrice du programme Droits des peuples autochtones, Marie Léger, s'est rendue au début du mois de novembre au **Costa Rica** rencontrer des représentants de l'Institut interaméricain des droits de l'homme, puis au **Panama** rencontrer des représentants d'organismes partenaires qui travaillent sur la protection des droits de propriété intellectuelle des autochtones, et enfin

au **Mexique** pour participer à l'assemblée annuelle du Réseau continental des femmes autochtones. Le 8 novembre, M. Warren Allmand est intervenu devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne à **Ottawa** pour exprimer son opposition à de nombreuses dispositions de C-36, un projet de loi antiterroriste de portée très large qui est entré en vigueur au mois de décembre. À la mi-novembre, l'agente régionale pour l'**Asie**, Micheline Lévesque, s'est rendue à **New Delhi** assister à une rencontre de l'organisme South Asia Human Rights. Du 15 au 25 novembre, Madeleine Desnoyers, agente régionale pour les **Amériques**, a séjourné au **Guatemala** et au **Mexique** pour rencontrer des partenaires et assister à une rencontre régionale de deux jours sur le plan Puebla Panama à **Quetzaltenango**. De 1^{er} au 15 décembre, Marie St-Louis, coordonnatrice adjointe du programme Droits des peuples autochtones, s'est rendue au **Nicaragua** rencontrer les représentantes de l'Enlace Continental de Mujeres Indígenas et

discuter d'un programme de formation spécialisée pour les femmes autochtones avec Mryna Cunnhingham et l'Université d'Urraccan. Le 5 décembre, M. Allmand est intervenu devant le Rotary Club de **Montréal** pour expliquer en quoi la lutte antiterroriste pouvait mettre en péril les droits fondamentaux. Diana Bronson, coordonnatrice du programme Mondialisation et droits humains, a participé à deux journées de consultation des groupes canadiens organisées par le Maquila Solidarity Network et l'Institut Nord-Sud du 7 au 9 décembre à **Ottawa**. Un réseau informel d'organismes canadiens intéressés par la question des femmes et de la mondialisation a été formé pour apporter un point de vue féministe dans la recherche et le travail d'intervention et d'organisation sur ce qui touche au commerce. Du 5 au 13 décembre, la coordonnatrice du programme Développement démocratique, Nancy Thede, a assisté au colloque de l'Institut électoral sur la culture démocratique au **Mexique**.

Libertas est une publication trimestrielle de Droits et Démocratie et est distribué gratuitement. *Libertas* est aussi disponible sur notre site à www.ichrdd.ca. Ses articles peuvent être reproduits, à la condition de citer la source et de faire parvenir une copie de la publication dans laquelle apparaît l'article à Droits et Démocratie. Le genre masculin est parfois employé à la seule fin de faciliter la lecture. Dépôt légal, premier trimestre 2002. ISSN 1027-0884.

Le centre de documentation de Droits et Démocratie est ouvert au public. S'il vous plaît prendre rendez-vous en composant le (514) 283-6073.

• **Rédaction** : Augie van Bijlouw (avbijouw@ichrdd.ca). • **Graphisme** : Laperrière Communication. • **Traduction** : Claudine Vivier.

• **Conseil d'administration** : Kathleen Mahoney (présidente du Conseil), Warren Allmand (président), Harry W. Arthurs, John Fryer, Lydia A. Hwitsum, Suzanne Laporte, Sofia Macher, David Matas, Vítit Muntarborn, Willy Munyoki Mutunga, Robert Pace, Michèle Rouleau.